

CONDITIONS GÉNÉRALES – TARIFS 2021/2022

Art 1: ADHESION

Elle est obligatoire pour toute inscription à l'Association. Sont membres actifs ceux qui ont pris l'engagement de verser annuellement la somme de 20€. L'adhésion se fera alors automatiquement dès l'inscription.

Art 2 : MODALITES DE PAIEMENT

Le paiement peut s'effectuer en espèce ou en chèque bancaire uniquement.

Le paiement annuel peut être réglé en 1 fois ou échelonné et le paiement mensuel doit être réglé en début de chaque mois.

En cas de paiement du forfait annuel en plusieurs fois, **tous les chèques sont exigibles dès l'inscription**. Ils sont encaissés à raison de 1 par mois.

Le paiement au mois doit être fait en début de chaque mois.

Les chèques doivent être libellés à l'ordre de "L'association Art Com' Groove". En cas de paiement en espèces, l'intégralité de l'année doit être réglée dès l'inscription. Nous acceptons le paiement différé par les Comités d'Entreprises (Nous pouvons vous fournir une facture sur demande).

TARIFS						
	Nombre de cours / semaine	COURS DÉBUTANT 1H <i>(vendredi 19h30-20h30)</i>		COURS AVANCÉ 1H30 <i>(lundi et vendredi 20h30-22h)</i>		COURS FREESTYLE 2H <i>(1 samedi /mois)</i>
UNITE	1	1h	15€	1h30	20€	
MOIS	1	1h	35€	1h30	40€	25€
	2	2h30	48€	3h	55€	25€
	3	3h30	65€			20€
ANNEE	1	1h	285€	1h30	320€	190€
	2	2h30	390€	3h	460€	150€
	3	3h30	550€			120€

Art 3. Inscription en cours d'année.

Aucune réduction n'est possible en cas d'inscription tardive en octobre, novembre ou décembre. A partir de janvier, sous réserves de places disponibles, les tarifs au mois seront appliqués.

Article 4. Remboursement.

Toute inscription est définitive et non remboursable. Tout abonnement est nominatif et ne peut être partagé entre plusieurs personnes, ni cédé à un tiers en cas d'arrêt. Aucun remboursement n'est possible en cas d'abandon en cours d'année, quel que soit le motif de celui-ci.

Article 5. Calendrier.

Nos forfaits tiennent compte de l'interruption des cours pendant les vacances scolaires et les jours fériés. Notre calendrier est calqué sur le calendrier scolaire, Zone B.

Article 6. Réduction.

Les membres d'une même famille bénéficient d'une réduction de 10% sur le montant total de leur forfait. Nous entendons par famille "parent-enfant" ou "frère-sœur" ou "couples" (même foyer fiscal). La présentation d'un justificatif est obligatoire (livret de famille, acte de mariage ou Pacs). La famille doit s'inscrire en même temps pour pouvoir bénéficier de la réduction.

Article 7. Autres

Un gala de fin d'année est prévu. Il n'est pas obligatoire, l'adhérent doit en informer le professeur à partir du mois d'avril.

REGLEMENT INTERIEUR DE L'ASSOCIATION

L'Association ART COM' GROOVE est régie par des statuts complétés par le présent règlement intérieur. Elle est composée de toute personne physique appelée membre qui voudra y adhérer. De membres actifs ou adhérents, d'amis ou de soutien. L'association propose des cours de danse hip hop

Article 1 : INSCRIPTIONS : LE DOSSIER D'INSCRIPTION EST UN CONTRAT D'ENGAGEMENT

- Le cours d'essai est gratuit pour tous
- La direction se voit le droit de refuser l'accès aux cours à tout élève dont le dossier d'inscription n'est pas complet : fiche d'inscription dûment remplie, tous les documents à fournir et le paiement
- Aucun remboursement ou report n'est possible, qu'elle qu'en soit la raison, même sur justification médicale

Article 2: ORGANISATION DES COURS

- Les cours auront lieu dans une salle de sport équipée et fonctionnelle à l'activité.
- Les cours se déroulent aux horaires indiqués sur le planning à l'exclusion des vacances scolaires
- Les téléphones portables des élèves doivent être en mode silencieux

Article 3 : ASSIDUITE ET PONCTUALITE

- Des élèves

- Chaque adhérent s'engage à adopter un comportement de nature à garantir la progression et le bon fonctionnement du cours. Il s'engage notamment à participer de manière assidue aux cours ainsi qu'aux séances de répétition du spectacle de fin d'année.

- Du professeur

- Le professeur s'engage, pour les mêmes raisons que les élèves, d'assurer les cours régulièrement.
- En cas d'absence, les cours seront dans la mesure du possible assurés par un autre professeur, soit annulés et reportés à une date ultérieure, par exemple, lors des vacances scolaires. Le professeur préviendra les élèves une semaine à l'avance pour une absence prévue.

➤

Article 4 : TENUE

- Les élèves doivent venir au cours avec une tenue où ils se sentent bien et être en mesure de danser sans aucune gêne que ce soit par leurs habits ou leurs coiffures

➤

Article 5 : RESPECT DES LIEUX ET DES PERSONNES / SECURITE

- La salle de danse doit être laissée dans un état de propreté et de rangement convenable.
- Les règles de vie en groupe, notamment le respect d'autrui, doivent être strictement observées.
- Les téléphones portables des élèves doivent être en mode « silencieux » pendant la durée du cours.
- Il est interdit aux élèves de filmer ou de photographier tout ou une partie du cours, et de diffuser les vidéos ou photos sur les réseaux sociaux, sans l'autorisation expresse du professeur.
- L'association se réserve le droit de refuser ou d'exclure toute personne dont le comportement serait jugé néfaste au bon fonctionnement des cours et diverses manifestations. Dans ce cas là, aucun remboursement n'est prévu.

Article 6 : RESPONSABILITE

- ART COM' GROOVE ne pourra pas être tenue responsable des accidents corporels engendrés par la pratique de l'activité ainsi que des vols ou détérioration sur les effets personnels. A ce titre, les familles qui souhaitent être couvertes pour ce type de risques sont invitées à faire le nécessaire auprès de leur compagnie d'assurance.

Article 7 : COMMUNICATION

- Nous communiquons avec les danseurs et leurs parents via plusieurs biais : SMS groupés ou groupe Whatsapp, distribution de papiers, sur les réseaux, site web www.studioonedanse.com
- En cas de questions relatives aux cours de danse, merci de vous adresser directement au professeur en début ou en fin de séance.
- En cas de questions générales liées à l'organisation ou à l'administratif, merci de privilégier les mails artcomgroove@gmail.com ou les SMS : 06.35.60.44.28 (Jessica) Les horaires d'accueil téléphonique sont le mardi/jeudi/vendredi, si cela ne répond pas laisser un message avec vos coordonnées, vous serez rappelé rapidement.

⇒ **Aucun élève ou parent ne sera censé ignorer le règlement intérieur de l'association ART COM' GROOVE**

Le Président Mr CHARBONNIER Jean